



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 MARS 2018**

Date de la convocation : le 14 Mars 2018

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS.

Absente excusée : Mme Elysabeth CATOIRE pour les points 4.3 et 4.4

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 Janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Transfert de la compétence GEMAPI au SEBB

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, TRANSFÈRE, la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB).

2 – FINANCES - MARCHES PUBLICS

2.1 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2018) du budget principal

L'ensemble du Conseil Communautaire a PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 du budget principal.

2.2 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2018) du budget annexe SPANC

L'ensemble du Conseil Communautaire a PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 du budget annexe SPANC.

2.3 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2018) du budget annexe ZAE Chavannerie II

L'ensemble du Conseil Communautaire a PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II.

2.4 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2018) du budget annexe Prestations de service

L'ensemble du Conseil Communautaire a PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 du budget annexe Prestations de service.

2.5 Demandes de subventions liées au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE**, Monsieur le Président, ou son représentant à déposer une demande de subvention pour l'ensemble des projets ci-dessous et tous les actes s'y rapportant auprès du Département :

LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
Travaux de réhabilitation du complexe aquatique	1 165 140 €	200 000 €
Extension des zones d'activités	416 666 €	193 898 €

2.6 Adoption du projet de réhabilitation du CUBE dans le cadre du Contrat Départemental de soutien aux projets structurants de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte**, le projet ci-dessous et tous les actes s'y rapportant.

COMMUNE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
CC des Portes de Sologne	Travaux de réhabilitation du complexe aquatique	1 165 140 €	200 000 €

2.7 Adoption du projet d'extension des ZA dans le cadre du Contrat Départemental de soutien aux projets structurants de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte**, le projet ci-dessous et tous les actes s'y rapportant.

COMMUNE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
CC des Portes de Sologne	Extension des zones d'activités	416 666 €	193 898 €

2.8 Désignation des représentants de la CCPS auprès du GIP APPROLYS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DESIGNE**, deux représentants pour siéger à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- M. Hervé NIEUVIARTS en qualité de titulaire,
- M. Bertrand DAUDIN en qualité de suppléant.

Et **CONFÈRE** délégation à Monsieur le Président à l'effet de recourir à la centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

3 – URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Approbation du PLU d'ARDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE**, le PLU de la Commune d'ARDON.

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes des Portes de Sologne et en mairie d'Ardon pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

DIT que la présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

INDIQUE que le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes des Portes de Sologne et à la mairie d'Ardon aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Le PLU sera numérisé et téléversé au Géoportail de l'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L.133-1 du code de l'urbanisme,

3.2 Avis sur l'acquisition via l'EPFLI d'un terrain rue des Jardins à La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, EMET, un avis favorable sur le projet de la commune de La Ferté Saint-Aubin afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés AR 494 et AR 495, situés rue des Jardins à La Ferté Saint-Aubin, pour un projet de création de stationnement dans le centre-ville.

Il est précisé que la délibération sera notifiée à la Commune de La Ferté Saint-Aubin et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 Recrutement d'un psychologue en vacances année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, RECRUTE, un psychologue pour assurer des vacances en lien avec le relais d'assistants maternels avec une intervention prévisionnelle maximale fixée à 10 heures par an (soit 5 séances de 2 heures chacune).

Le taux horaire de chaque vacation est fixé à 60 Euros nets (frais de déplacements inclus).

4.2 Approbation du POSS du Complexe aquatique « LE CUBE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE, le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

4.3 Versement d'heures supplémentaires et complémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE, le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), et des indemnités d'heures complémentaires pour les agents de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Mme Elysaabeth CATOIRE, excusée, sort de la salle, ne participe pas au vote.

4.4 Mise à disposition des équipements aquatiques du « CUBE » aux éducateurs pour dispenser des leçons de natation

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des équipements aquatiques pour une durée d'un an, permettant de dispenser des leçons privées de natation, établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et le personnel communautaire.

Mme Elysaabeth CATOIRE, excusée, sort de la salle, ne participe pas au vote.

5 – QUESTION DIVERSE

5.1 Aménagement d'aires de grand passage dans le Département.

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée de la tenue des échanges qu'elle a eus lors d'une réunion en Préfecture le 15 mars dernier portant sur l'aménagement de 3 aires de grand passage pour les gens du voyage, dans le Département, qui seraient situées à l'est, l'ouest et au sud du département.

Le Département a en effet été condamné en mai dernier par la Cour Administrative d'Appel, suite à un dépôt de plainte par une association des gens du voyage, par manque d'aire de grand passage dans le Département.

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 50.

La Ferté Saint-Aubin, le 21 Mars 2018

Le Président,

Jean-Paul ROCHE



